

Communiqué

Pour publication immédiate

LA FQPPU DÉNONCE LA RÉFORME AXWORTHY

Le 6 octobre 1994

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) joint sa voix à l'ensemble des organismes du milieu universitaire québécois pour dénoncer le projet de réforme des programmes sociaux du Canada annoncé par le gouvernement fédéral, projet qui vise en particulier les universités.

Par la voix de son président, M. Roch Denis, la FQPPU déclare que ce projet renforce l'importance et l'urgence des États généraux de l'Éducation au Québec dont la convocation constitue un engagement du nouveau gouvernement québécois.

"La consultation que dit vouloir mener le gouvernement fédéral sur son projet a toutes les apparences d'une opération décorative," déclare M. Denis. Alors que tout porte à croire que les plans de compressions du gouvernement sont déjà entièrement dressés, la "consultation" n'aura pour but que de faire accepter la prochaine réforme comme le résultat de la volonté populaire.

Le président de la FQPPU dénonce les deux aspects majeurs de la réforme projetée.

D'une part, l'ingérence inacceptable du gouvernement fédéral dans le domaine de l'Éducation par le biais du régime des bourses d'études et des prêts remboursables qui seraient alloués aux étudiantes et étudiants. La FQPPU presse le gouvernement québécois de mettre tout en oeuvre pour empêcher la réalisation de ce plan.

D'autre part, l'impact de la réforme sur l'accessibilité aux études supérieures: alors qu'il faut poursuivre les objectifs de rattrapage en matière d'accès à l'université, la réforme fédérale pourrait aboutir à des hausses vertigineuses des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants. Cette perspective doit être combattue, déclare M. Denis, qui précise que la FQPPU sera solidaire des étudiantes et étudiants et de leur Fédération contre l'application de la réforme d'Ottawa.

Le président se réjouit de la prise de position de la CREPUQ contre le projet de réforme fédérale aussi bien en ce qui a trait à son impact négatif sur l'accessibilité qu'en ce qui touche la compétence du Québec en matière d'Éducation. Il estime que l'ensemble des intervenants du milieu de l'enseignement supérieur au Québec devront concerter leurs efforts pour empêcher la réforme.

Enfin, conclut M. Denis, "si les universités sont particulièrement visées, c'est aussi tout le milieu de l'Éducation et le Québec comme tel qui sont interpellés. Voilà pourquoi il est pressant que les États généraux de l'Éducation soient réunis. Au lieu d'une "consultation" dont les finalités sont fixées à l'avance, les États généraux devront permettre de définir par une véritable concertation le projet d'Éducation qui correspond aux besoins de la société québécoise et les moyens à mettre en oeuvre pour contrer les visées fédérales".

Le 23 novembre 1994

Communiqué de presse

Pour publication immédiate

**Ce n'est pas 324 millions, mais 721 millions
que le gouvernement fédéral s'apprête à couper au Québec,
au chapitre de l'enseignement supérieur**

-La FQPPU demande une rencontre avec la CREPUQ

Depuis la présentation du projet de réforme Axworthy, les différents intervenants du milieu de l'enseignement supérieur ont estimé que les transferts fédéraux au Québec, au chapitre de l'éducation postsecondaire, seraient réduits de 324 millions de dollars.

Or, un examen plus approfondi du projet permet de conclure que cette estimation se trouve bien en deçà du manque à gagner réel que subirait le budget du gouvernement québécois, qui doit plutôt être évalué à près de 721 millions de dollars.

La différence entre les deux estimations s'explique comme suit. Les transferts fédéraux aux provinces dans le cadre du régime de Financement des programmes établis, qui comprend l'éducation postsecondaire, s'effectuent sous deux formes différentes. La première, dite financière, correspond à des montants d'argent versés par le gouvernement fédéral aux provinces; la seconde, dite fiscale, correspond à des points d'impôt cédés par le gouvernement fédéral aux provinces (c'est-à-dire que le gouvernement fédéral renonce à percevoir une partie de l'impôt qui lui revient pour la laisser aux provinces).

Dans le cadre d'arrangements fiscaux avec le gouvernement central, le Québec a obtenu, depuis plusieurs années, de recevoir une plus grande part des transferts fédéraux qui lui sont dus, sous la forme de points d'impôt plutôt qu'en argent, donc sous forme fiscale, plutôt que financière. En d'autres termes, la portion financière de la contribution que le Québec reçoit est diminuée dans la même proportion que le supplément qui lui est versé sous forme fiscale. Le Québec ne bénéficie, ainsi, en rien d'un traitement privilégié. Seules les modalités d'obtention de sa part lui sont spécifiques.

Or, le projet Axworthy prévoit ne plus transférer aux provinces la partie financière de la contribution fédérale et de l'affecter notamment à un programme de prêts et bourses versés directement aux étudiants. La partie fiscale de la contribution fédérale, quant à elle, ne serait pas affectée par la réforme, mais le gouvernement fédéral reprendrait la part supplémentaire de la contribution fiscale qu'il verse au Québec afin que le traitement qui lui est accordé soit identique à celui de toutes les provinces.

Le supplément fiscal reçu par le Québec est clairement identifié dans les documents fédéraux, et correspond à 376 810 000 \$.

Le chiffre de 324 millions avancé jusqu'à maintenant par différents intervenants ne correspond donc qu'à la partie financière des transferts fédéraux. Cette somme s'établit d'ailleurs à 344 037 000 dans les documents fédéraux les plus récents. Il faut lui ajouter les 376 810 000 provenant de la partie fiscale, pour une perte globale de 720 848 000 \$.

Si plusieurs intervenants du milieu universitaire se sont inquiétés récemment de l'impact que risquaient d'avoir sur les frais de scolarité des compressions de 324 millions de dollars, comment ne pas manifester de plus vives préoccupations encore devant des coupures de l'ordre de _ de milliard de dollars.

Cette perspective est dramatique estime la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université. L'accessibilité à l'université et les objectifs de rattrapage que doit poursuivre le Québec à ce niveau seront inévitablement compromis. Il en sera de même pour la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires qui subissent déjà le sous-financement chronique imposé aux établissements.

La FQPPU déclare que le milieu universitaire ne peut rester passif devant la menace sans précédent que représente le projet de réforme Axworthy.

Il faut réagir maintenant et l'ensemble des intervenants devraient se concerter. Dans ce but, le Comité exécutif de la FQPPU a décidé de solliciter une rencontre avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. L'objectif de cette rencontre, qui devrait avoir lieu dans les meilleurs délais, serait d'envisager la possibilité d'interventions et d'actions concertées afin de marquer clairement l'opposition du milieu universitaire à la réforme Axworthy dans le domaine de l'enseignement supérieur.

Pour information: Mme Christine Piette, professeure à l'Université Laval, Première vice-présidente de la FQPPU - (418) 656-5463

-30-

1994-1995

Transferts fédéraux aux provinces pour l'enseignement postsecondaire

(tableau établi à partir des données du gouvernement fédéral)
(les notes explicatives sont de la FQPPU)
Established Programs Financing
Entitlements for Post-Secondary Education ('000's \$)

CASH TAX TOTAL

NFLD 57 674 65 428 123 102
PEI 13 304 15 094 28 398
NS 92 767 105 240 198 007
NB 75 148 85 250 160 395

QUE

344 038

1 194 168

1 538 206
ONT 919 360 1 388 202 2 307 562
MAN 111 932 126 982 236 914
SASK 100 595 114 123 214 721
ALTA 258 810 314 969 573 779
BC 346 722 426 860 773 582
NWT 2 603 3 757 6 360
YUKON 5 514 8 072 13 588
CANADA 2 328 468 3 848 145 6 176 613

Abatement 1994

Post-Secondary Education

(QUE)

376 810

Revised Federal Finance Data
12 octobre 1994

PERTE TOTALE POUR LE QUÉBEC: 720 848 000 \$

Le 25 novembre 1994

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Contrairement aux allégations de l'éditorialiste du Devoir c'est bien 721 millions de dollars que va perdre le Québec si la réforme Axworthy est mise en application

Contrairement aux allégations de M. Jean-Robert Sansfaçon publiées en éditorial dans Le Devoir d'aujourd'hui, 25 novembre, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) réaffirme que c'est bien 721 millions de dollars et non pas 324 millions qui seront retirés au Québec si la réforme Axworthy est mise en application.

Les chiffres de la FQPPU rendus publics dans un communiqué émis le 23 novembre et dont on trouvera ci-joint copie, ont été établis à partir d'une analyse rigoureuse de l'impact financier de la réforme fédérale et du budget du ministre des Finances Paul Martin. Ces chiffres sont d'ailleurs confirmés par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). Ils ont aussi été vérifiés auprès des ministères des Finances et de l'Éducation du Québec.

M. Sansfaçon a tort d'accuser injustement la FQPPU de semer la confusion et de mêler les cartes. En fait, c'est l'interprétation et l'argumentation de l'éditorialiste du Devoir qui jettent aujourd'hui la confusion dans ce dossier.

La FQPPU déclare que si les observateurs du milieu québécois de l'enseignement supérieur se sont inquiétés à juste titre de coupures de 324 millions de dollars évoquées jusqu'ici, à plus forte raison doivent-ils réagir devant un manque à gagner qui doit être évalué plutôt à 721 millions.

Une telle coupure au budget de l'État ne peut pas ne pas avoir d'impact sur la hausse des frais de scolarité, sur l'accessibilité à l'université et sur les objectifs de rattrapage que le Québec doit poursuivre en matière d'enseignement supérieur.

C'est la raison pour laquelle la FQPPU réitère sa demande d'une rencontre avec la CREPUQ afin d'envisager les actions à entreprendre pour une riposte concertée du milieu universitaire.

A ce jour, la Conférence des recteurs, la Fédération étudiante universitaire et la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) ont alerté l'opinion publique contre l'impact prévisible de la réforme Axworthy. Il revient maintenant au gouvernement québécois de prendre officiellement position.

Pour information: Mme Christine Piette, professeure à l'Université Laval, Première vice-présidente de la FQPPU - (418) 656-5463

Le débat sur la réforme Axworthy

Avant la polémique, les faits, M. Sansfaçon!

par Christine Piette,
première vice-présidente de la Fédération québécoise
des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) s'inquiétait publiquement, la semaine dernière, du fait qu'advenant l'implantation de la réforme Axworthy, le manque à gagner du Québec, au chapitre de l'Éducation postsecondaire, serait de 721 millions de dollars et non de 324 millions, comme l'avaient avancé jusqu'à ce jour les différents intervenants sur cette question.

Dans un éditorial du 25 novembre intitulé Avant la manif, les faits, M. Jean-Robert Sansfaçon, tout en proposant une tout autre interprétation de l'impact financier de cette réforme sur le budget du Québec, accuse la FQPPU de se livrer à de "l'enflure verbale", de "faire l'économie de comprendre", de "mêler les cartes" et de pousser "l'incompréhension jusqu'au militantisme". La Fédération ayant la conviction de marcher en terrain solide et d'avoir effectué en la matière toute les vérifications qui s'imposaient avant de publier son analyse, il m'apparaît important d'examiner sur quoi repose l'argumentation de M. Sansfaçon et de résumer celle de notre organisme. Au lecteur par la suite d'évaluer qui "mêle les cartes" et "fait l'économie de comprendre".

Pour saisir le débat, il faut d'abord savoir en quoi consistent les transferts fédéraux aux provinces dans le cadre du financement des programmes établis. Ces transferts se font en partie en espèces et en partie sous forme de points d'impôt auxquels le gouvernement fédéral renonce pour les laisser aux gouvernements provinciaux. Il va de soi que la partie consentie sous forme de points d'impôt va croissant d'année en année au rythme de l'économie. C'est ainsi que la totalité des transferts augmente annuellement. Du moins, c'était le cas jusqu'au dernier budget fédéral. Pour que cesse cette augmentation annuelle, le gouvernement fédéral a alors annoncé qu'à partir du budget 1994-1995, et pour l'avenir, la somme totale transférée aux provinces serait gelée. Le fédéral ne pouvant cependant empêcher la somme générée par les points d'impôt de croître, il prévoyait, pour atteindre le résultat d'une stabilité des transferts globaux, diminuer progressivement les montants versés en espèces jusqu'à ce qu'ils disparaissent totalement, ce qui devait se réaliser, selon ses prévisions, sur une période d'environ dix ans.

Le document fédéral Programme: emploi et croissance. La sécurité sociale dans le Canada de demain présente, dans son chapitre 3, le projet de réforme Axworthy en ce qui

touche l'enseignement postsecondaire. Il explique: "Plutôt que d'assister passivement à la baisse progressive et à l'élimination possible des transferts en espèces versés par le fédéral au titre de l'éducation postsecondaire, le gouvernement pourrait passer rapidement du financement des établissements d'enseignement par l'entremise des provinces à un système plus généreux de prêts et de bourses consentis aux particuliers. En fait, cette approche remplacerait les transferts en espèces...". C'est cette dernière approche qui constitue le coeur du projet de réforme.

Or, dans son éditorial, M. Sansfaçon semble ne pas avoir compris le sens du projet de réforme et il opère une confusion totale en supposant, d'une part, que continueront de s'appliquer les règles actuelles voulant que les transferts en espèces diminuent progressivement et, d'autre part, qu'en même temps le programme de prêts et bourses entrera en vigueur. C'est cette confusion qui l'amène à dire que la "réforme n'aura pas pour effet de réduire le financement des universités", "que le financement direct aux universités serait gelé au niveau actuel".

Tous les intervenants impliqués s'accordent pour dire que les transferts en espèces cesseront dès 1996-1997 si la réforme s'applique. Le texte du projet lui-même le dit de façon claire.

L'abolition prévue des transferts en espèces priverait bel et bien le budget du Québec de 721 millions de dollars et non de 324 millions. L'AUCC, la CREPUQ, les ministères québécois des Finances et de l'Éducation confirment d'ailleurs ces chiffres. Cette évaluation découle du fait que le Québec, en vertu d'ententes historiques, reçoit sa part des transferts fédéraux davantage sous forme de points d'impôt qu'en espèces. Si le gouvernement fédéral cesse les paiements en espèces pour toutes les provinces et qu'il veut imposer au Québec la même médecine qu'il sert aux autres, c'est-à-dire lui soustraire la même proportion des transferts, il doit lui reprendre une partie des points d'impôt consentis, soit celle qui correspond au supplément reçu par le Québec sous cette forme.

C'est cette partie, correspondant à 376 millions de dollars, qui est passée jusqu'ici inaperçue, car la situation particulière du Québec n'était pas prise en compte.

Il apparaît déplorable que l'éditorialiste du Devoir, à partir d'une argumentation bâclée, lance des accusations injustes contre "les professeurs d'université" et contre un organisme comme le nôtre qui, après s'être efforcé de faire un examen minutieux de la réforme Axworthy, a estimé opportun d'alerter l'opinion publique sur les conséquences prévisibles de ce projet déjà en discussion.

La Conférence des recteurs, la Fédération étudiante universitaire, la FQPPU ont pris position contre l'impact appréhendé de cette réforme sur l'enseignement supérieur. Mais ne revient-il pas maintenant au gouvernement québécois de se faire entendre à son tour?

Le 8 décembre 1994

Madame Joyce Lorimer
Présidente
Association canadienne des professeures
et professeurs d'université (ACPPU)
2675, Promenade Queensview
Ottawa (Ontario)
K2B 8K2

Madame,

J'ai lu dans Le Devoir du 2 décembre dernier, votre lettre à M. Jean-Robert Sansfaçon à propos de son éditorial sur la réforme Axworthy. Vous affirmez avoir été intéressée par son texte et lui soulignez un oubli. Permettez-moi de vous manifester mon étonnement de constater que vous ne faites aucune critique de l'analyse truffée d'erreurs - erreurs confirmées par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), la CREPUQ, la FQPPU et bien d'autres organismes - proposée par M. Sansfaçon et que vous ne répliquez d'aucune façon aux accusations fausses et injustes envers les professeurs d'université du Québec et la FQPPU que contenait l'éditorial en question.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Christine Piette
Première vice-présidente
FQPPU

CP/sb
Le 8 décembre 1994

Monsieur Jean-Robert Sansfaçon
Rédacteur en chef adjoint
Le Devoir
2050, De Bleury, 9e étage
Montréal (Québec)
H3A 3M9

Monsieur,

J'ai lu votre réponse à ma réplique à votre éditorial sur la réforme Axworthy. Permettez-moi de souligner une erreur qu'elle contient et de commenter l'hypothèse de l'"opting out"

du Québec en cette matière.

Aucun transfert d'argent ne s'effectue actuellement "directement dans les coffres des institutions" comme vous l'affirmez, ces transferts étant versés au gouvernement du Québec sans obligation d'affectation à l'enseignement supérieur.

D'autre part, le retrait avec compensations auquel vous faites référence, semble extrêmement aléatoire. Le Québec n'y a, en effet, aucun droit au plan juridique, pas plus d'ailleurs que les autres provinces. Chaque retrait doit être négocié à la pièce. Si le retrait est consenti, le montant de la compensation fait également l'objet de négociation. De plus, il doit être dépensé "pour lancer des programmes de même nature" que ceux conçus par le fédéral, comme le rappelle le Livre vert. Dans le cas qui nous occupe, les sommes qui pourraient être obtenues en compensation devraient donc, selon toute vraisemblance, être affectées à un programme de prêts et bourses. Et il n'est pas sûr du tout que le Québec, devant supporter un réel manque à gagner, disposerait alors de la marge de manoeuvre nécessaire "pour continuer comme avant", c'est-à-dire fixer lui-même ses politiques, en vertu de sa juridiction exclusive en matière d'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Christine Piette
Première vice-présidente
FQPPU

CP/sb